

CHAMPIONNAT DE FRANCE VETERANS

Règlement de l'échelon départemental

Documents de référence : Règlements fédéraux administratifs et sportifs en vigueur.

Cette compétition est réservée aux licenciés compétition de la FFTT de nationalité française âgés d'au moins 40 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours. Elle attribue les titres de champions départementaux vétérans et désigne les qualifiés pour l'échelon régional.

Rappel des catégories de vétérans, Messieurs et Dames :

V40 : âgés de 40 à 44 ans
V45 : âgés de 45 à 49 ans
V50 : âgés de 50 à 54 ans
V55 : âgés de 55 à 59 ans
V60 : âgés de 60 à 64 ans
V65 : âgés de 65 à 69 ans
V70 : âgés de 70 à 74 ans
V75 : âgés de 75 à 79 ans
V80 : âgés de 80 à 84 ans
V85 : âgés de 85 à 89 ans
V90 : âgés de 90 ans et plus

Article 1 : Les classements sont ceux de la phase en cours.

Article 2 : Dans toutes les catégories, les parties se déroulent au meilleur des 5 manches.

Article 3 : Tous les tableaux se joueront par poule. Les deux premiers de chaque poule seront qualifiés pour un tableau à élimination directe.
Dans chaque tableau il y aura un classement intégral des 8 premiers.

Article 4 : Le joueur qui ne joue pas est tenu d'arbitrer la partie de sa poule. Les perdants de poule sont tenus d'arbitrer, dans le tableau final, une rencontre que le juge-arbitre leur attribuera. Les joueurs perdants du tableau final sont tenus d'arbitrer la partie suivante ou celle que le juge-arbitre leur attribuera.

Article 5 : La compétition se joue avec des balles en plastique qui ne sont pas fournies par les organisateurs.

Article 6 : Le montant de l'inscription est fixé par l'AG du CDAM de la saison précédente, il sera facturé directement au club.

Article 7 : Les éventuels litiges seront tranchés par la Commission Sportive Départementale.

Article 8 : Le fait de s'inscrire implique l'application pleine et entière du présent règlement.

Article 9 : Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou vol dans la salle.

Article 10 : **Tableaux par catégories :**

Pour la qualification pour l'échelon régional et l'attribution des titres de champions départementaux, 18 tableaux sont organisés

9 tableaux Messieurs :

- Tableau 1 : catégories V40-V45,
- Tableau 2 : catégories V50-V55,
- Tableau 3 : catégorie V60,
- Tableau 4 : catégorie V65,
- Tableau 5 : catégorie V70,
- Tableau 6 : catégorie V75,
- Tableau 7 : catégorie V80,
- Tableau 8 : catégorie V85,
- Tableau 9 : catégorie V90.

9 tableaux Dames :

- Tableau 10 : catégories V40-V45,
- Tableau 11 : catégories V50-V55,
- Tableau 12 : catégories V60,
- Tableau 13 : catégories V65,
- Tableau 14 : catégories V70,
- Tableau 15 : catégories V75,
- Tableau 16 : catégorie V80,
- Tableau 17 : catégorie V85,
- Tableau 18 : catégorie V90.

Une intégration des joueurs d'une catégorie dans une autre pourra être faite, si les participants ne sont pas au nombre minimum de 3.

Leur classement dans le tableau déterminera l'ordre de qualification pour l'échelon régional.

Les vainqueurs et finalistes de chaque tableau sont qualifiés pour l'échelon régional. Les tableaux de cet échelon seront complétés au prorata du nombre d'inscrits à l'échelon départemental dans la catégorie concernée. En cas d'égalité entre plusieurs départements, le joueur le mieux classé sera retenu.

Article 11 : Le juge-arbitre est seul habilité à prendre toute disposition nécessaire pour résoudre les cas non prévus par le présent règlement et toute sanction éventuelle pour assurer le bon déroulement de l'épreuve.

Article 12 : L'organisation de cette épreuve est confiée à la Commission des Vétérans du C.D.A.M.

Article 13 : Les inscriptions se font sur le site du CDAM.

RESPONSABLE : Pierre BENATO : pierre.benato@cdamtt.com

Pour tous renseignements complémentaires, tél au 06.21.71.72.18